



Parc national
du Mercantour

DOSSIER DE PRESSE

CONVENTIONS DE PARTENARIATS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC NATIONAL DU MERCANTOUR
JEUDI 15 NOVEMBRE 2018



J.Moliner/PNM

Parc national du Mercantour
23 rue d'Italie - BP 1316 - 06006 Nice Cedex 1



CONVENTION AVEC L'AFB

A l'occasion de son Conseil d'administration du 15 novembre 2018, le Parc national du Mercantour souscrit un protocole de coopération avec la Direction interrégionale PACA Corse de l'Agence française pour la biodiversité pour une durée de 3 ans.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Suite à la création, début 2017, de l'Agence française pour la biodiversité, à laquelle le Parc est rattaché à l'instar de l'ensemble des 10 parcs nationaux, il est apparu nécessaire de préciser les modes de collaboration entre les services des deux établissements dans les Alpes-Maritimes et les Alpes-de-Haute-Provence. L'objectif de cette collaboration est de favoriser le partage de connaissances entre les services départementaux de l'Agence, dont l'expertise repose sur la connaissance des milieux aquatiques et la mission de police judiciaire, et le Parc qui agit pour la protection des espaces protégés. En mutualisant les compétences, ce protocole vise à apporter une réponse locale aux enjeux majeurs d'érosion de la biodiversité.

4 GRANDS THÈMES DE TRAVAIL

- 1 - les missions de police réalisées par les inspecteurs de l'environnement des 2 établissements dans un objectif double de protection du patrimoine écologique (milieux aquatiques et terrestres) et de développement d'une culture judiciaire et administrative commune ;
- 2 - les missions d'expertises et de rendus d'avis, dans l'objectif de favoriser l'efficacité, la coordination et la cohérence des avis rendus ;
- 3 – les missions de connaissances, de collectes de données et d'appui à la recherche scientifique dans l'objectif d'améliorer les connaissances, notamment sur les effets du changement climatique et de mieux partager et diffuser la connaissance ;
- 4 – la communication sur les enjeux de la biodiversité, afin de développer une culture commune et de construire une communication conjointe vers les différents usagers.

ACTIONS ENGAGÉES OU ENVISAGÉES

- Travail collaboratif avant l'émission d'avis sur des dossiers de demande d'aménagement (tournée de terrain, appui d'experts nationaux concernant les débits réservés des ouvrages EDF en cœur de Parc, rédaction de rapport commun, ...);
- organisation d'opérations de contrôles coordonnées (contrôle des débits réservés sur les ouvrages en cœur du Parc...);
- partenariat concernant des opérations d'inventaire et de suivi (suivi des étiages, inventaires piscicoles...);
- formations commune des agents des deux structures (notamment sur la question des débits réservés);
- collaboration pour la mise en œuvre des atlas de la biodiversité communale ;
- projet d'encadrement de stage conjoint sur la continuité écologique dans les cours d'eau ;
- organisation de réunions annuelles de bilan/perspective des actions communes.





I-L. Durand/PMW



I-L. Durand/PMW



CONVENTION AVEC EDF

A l'occasion de son Conseil d'administration du 15 novembre 2018, le Parc national du Mercantour s'engage avec EDF dans un contrat de partenariat de 3 ans. Celui-ci permet d'actualiser un premier contrat de partenariat signé entre les deux partenaires en 2016.



Cette initiative pose les principes de la collaboration entre EDF et le Parc dans le cadre de leurs activités respectives (industrielles et de protection de l'environnement). Elle définit pour la zone cœur comme pour l'aire d'adhésion, les thématiques de travail communes ainsi que les engagements réciproques des deux structures.

4 GRANDS THÈMES DE TRAVAIL

- 1 - maintenir une hydroélectricité performante et durable sur le territoire du Parc, qui soit respectueuse de la biodiversité, des milieux naturels et des paysages (gestion des survols par hélicoptères, gestion des chantiers, etc.) ;
- 2 - approfondir et partager la connaissance scientifique des milieux naturels et des espèces (partage de données, programme lacs sentinelles...);
- 3 - contribuer ensemble au développement territorial en valorisant les patrimoines naturel, culturel et paysager (requalification du bâti des merveilles, gestion de sentiers d'accès aux infrastructures, amélioration paysagère...);
- 4 - informer, communiquer, sensibiliser les agents des deux structures et le grand public aux enjeux de l'hydroélectricité et à ceux de la biodiversité, des milieux naturels et des paysages.

ACTIONS DÉJÀ RÉALISÉES

- Meilleure prise en compte des enjeux naturalistes lors des chantiers EDF, avec par exemple la rationalisation de héliportages ayant permis de limiter le nombre de rotations d'hélicoptères lors des travaux au lac long supérieur en Gordolasque ;
- organisation d'une tournée commune avec des agents EDF et les services de l'Etat pour une expertise technique des résultats des études prévues par les arrêtés préfectoraux « débits réservés » de 2014 sur les lacs d'altitude du Parc.
- Participation au réseau lacs sentinelles avec le suivi sur le territoire du Parc des lacs de Rabuons (EDF), Lauzanier, Bresses supérieur et inférieur (PNM).





L. Mathieu/PMN



S.A.C. Reims/PMN



CONVENTION AVEC L'ONF

La convention d'application souscrite pour 5 ans avec l'Office national des Forêts à l'occasion du Conseil d'administration du Parc du 15 novembre 2018, s'inscrit dans la continuité de plusieurs engagements collaboratifs précédents entre les deux établissements depuis plus de 15 ans.



Partenaires historiques, le Parc national du Mercantour et l'ONF ont souhaité reconfirmer leur volonté de travailler conjointement et dans le cadre de leur intérêt partagé sur un certain nombre de sujets concrets. La convention établit ainsi les principes de collaboration entre les deux partenaires et liste les thématiques de travail communes et prioritaires pour la période 2018-2022.

5 GRANDS THÈMES DE TRAVAIL

- 1 - améliorer la connaissance scientifique et technique des milieux et des espèces, en mobilisant autant que possible des fonds européens pour financer la réalisation d'inventaires de la faune et de la flore, des études de connectivité nécessaires à la circulation des espèces, la mise à disposition de données, etc. ;
- 2 - œuvrer conjointement pour la multifonctionnalité des espaces bénéficiant du régime forestier, par la gestion optimisée des espaces forestiers et pastoraux ;
- 3 - coordonner les interventions en matière de police ;
- 4 - accueillir et sensibiliser le grand public ;
- 5 - rechercher les synergies possibles pour le fonctionnement des services (mutualisation de locaux, etc.) ;

Plus largement, cette convention s'intègre dans le cadre de la mise en œuvre de documents stratégiques régissant le fonctionnement et les objectifs des deux établissements :

- Charte du PNM,
- Contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 entre l'État, l'ONF et la Fédération nationale des communes forestières,
- Convention cadre de partenariat entre l'Agence française pour la biodiversité et l'ONF,
- Convention de mise en œuvre du rattachement des parcs nationaux à l'Agence française pour la biodiversité

ACTIONS DÉJÀ RÉALISÉES

- Travail conjoint sur la compatibilité des aménagements forestiers avec la charte du Parc sur l'ensemble des forêts communales et domaniales : une gestion sylvicole adaptée aux enjeux de protection du Parc est mise en place (préservation des arbres à microhabitats, des feuillus, des bois morts, prise en compte des espèces remarquables, priorité accordée à la non intervention à l'étage subalpin, création d'îlots de sénescence...),
- Travail conjoint pour l'identification d'arbres à conserver sur les parcelles exploitées en coeur et aire optimale d'adhésion ou dans le cadre de la création d'îlots de senescence,
- Echanges réguliers tout au long de l'année entre les équipes concernant par exemple la gestion pastorale des espaces bénéficiant du régime forestier (mise en œuvre de conventions pluriannuelles de pâturage, réhabilitation de cabanes pastorales, réalisation de mesures agri-environnementales, tournée de fin d'estive).





P. Richard



D. Demontoux/INRA

